

Mieux que ses prédécesseurs , Humbert VI sut maintenir sa dignité de souverain. Il obtint du comte de Savoie une déclaration par laquelle ce prince reconnaît n'avoir sur lui ni suzeraineté , ni haute juridiction , sauf le simple hommage de quelques fiefs isolés. Il eut l'honneur d'être député du Dauphin de Viennois , pour la réunion du Dauphiné à la France.

Humbert VI avait épousé Béatrix de Savoie , petite-fille du Dauphin , et en secondes noces , Béatrix de Châlon.

Son fils et successeur , Humbert VII , fut le dernier des Thoire. La ruine , en quelque sorte soudaine de cette puissante maison , est imputable à l'impéritie et à l'indolence de ce sire de Thoire , violemment dépouillé de ses états par le duc de Bourgogne. Nous ne suivrons pas Gollut dans le récit de cette catastrophe ; les documents déposés dans les archives de Savoie , reproduits par Guichenon , démentent les assertions de l'historien du comté de Bourgogne.

Nous avons dit que les fiefs de Montréal , d'Arbent et de Martignat furent constitués en dot à Alix de Bourgogne , épouse d'Humbert III ; on ne sait si ce fut à charge d'hommage. Les annales de cette époque , pleines de transactions entre les feudataires et leurs suzerains , ne présentent aucune induction sur ce fait.

Sur la fin du XIV^e siècle , le duc Philippe-le-Hardi , comte de Bourgogne , exige la soumission d'Humbert VII , non seulement pour les fiefs détachés de son comté en faveur d'Alix , mais encore pour d'autres fiefs qui , depuis longtemps , relevaient des sires de Thoire dans le Haut-Bugey. Cette exigence du duc , conseillée sans doute par son gou-

dans les guerres contre les Anglais , il fut gratifié sur le trésor de France d'une somme de quatre cents livres. (*Archives de la Chambre des comptes de Paris*).